



Reconnaissance
des acquis et
des compétences



LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES (RAC)

Le comité FEC a rencontré des responsables de deux commissions scolaires de la région de Montréal qui nous ont informés des services offerts. Voici ce qui nous a été présenté.

La RAC est un service offert à la population qui permet de convertir l'expérience développée au travail en un diplôme officiel. La RAC est offerte en démarche individuelle ou en groupe sur tout le territoire du Québec pour les programmes de la formation professionnelle (DEP).

Une alternative à la formation traditionnelle

Le service de la RAC a été conçu pour répondre aux besoins des travailleurs à temps plein. Il s'agit d'une alternative officielle pour l'obtention d'un diplôme. Il permet au travailleur de passer directement à une série d'évaluations adaptées afin d'y démontrer ses compétences. En cas de succès, chacune des compétences figurera sur le relevé de notes officiel du MEES. Lorsque toutes les compétences du programme choisi sont réussies, le travailleur obtiendra son diplôme.

L'acquisition des compétences

En cas de non maîtrise d'une compétence, le travailleur aura plusieurs possibilités pour acquérir la compétence : mentorat, autodidactie, formation partielle et complète, à distance ou en personne. La formation ciblera seulement les éléments à acquérir. De plus, la formation pourra être effectuée jusqu'à 65 % plus rapidement qu'en formation traditionnelle.

Avantages incontournables de la RAC

- ✓ Horaires flexibles : jour, soir et fin de semaine à temps partiel.
- ✓ Ressources spécialisées pour chacun des programmes qui s'adaptent aux profils d'expérience des candidats.
- ✓ Gratuit lorsque la demande vient du candidat.
- ✓ Axée sur l'autodidactie et le rythme des candidats.
- ✓ Permet aux candidats de continuer à travailler à temps plein.
- ✓ Ratio : chaque heure investie en RAC permet une reconnaissance pouvant aller jusqu'à 20 h de formation traditionnelle.
- ✓ Formation à distance disponible pour certains programmes.
- ✓ Pas de limite de temps pour compléter un programme et obtenir le diplôme.

Un aperçu des 40 métiers pouvant faire l'objet d'une reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) : Cuisinier, Soudeur, Frigoriste, Électricien, Machiniste, Électro Mécanicien.

Un merci particulier à M. Pierre Therrien du service aux entreprises de la commission scolaire Marie-Victorin, (450) 670-0730, poste 2292, et Mme Manon Boucher de l'École professionnelle de St-Hyacinthe, (450) 773-8400, poste 6571.

Yvon Richard et Mario Charette, responsables du comité FEC